

## Compte rendu CHSCT plénière 21 novembre 2012

### ***Procès verbal*** ***Approbation à l'unanimité***

#### *Information*

Mme Sorgue, médecin de la médecine prévention, quitte ses fonctions à la ville de Nantes au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Un recrutement est prévu.

#### *Règlement intérieur – rôle et fonctionnement*

Concernant le règlement intérieur, l'administration fait une proposition, les OS ne disposant pas d'assez de temps pour travailler ce document. Il sera voté au prochain Comité en 2013.

Mise en commun d'une base de fonctionnement :

- Les attributions du CHSCT (les priorités sur la santé au travail, le suivi des accidents de travail, groupe de travail sur la pénibilité, la gestion de l'enveloppe CHSCT)
- Le rôle institutionnel (mise en place d'un droit d'alerte du CHSCT sur le CTP en particulier lors des projets de réorganisation de service, possibilité de faire appel à des experts du CHSCT lors des CTP, information aux élus CHSCT des ordres du jour des CTP)
- Le fonctionnement (participation des OS à l'élaboration des ordres du jour, mise en place de réunions préparatoires aux plénières, élaboration d'un tableau de suivi des décisions des CHSCT et/ou des groupes de travail thématiques qui sont : analyse des risques et pénibilité, par directions : DRU, Direction des Solidarités, un groupe inter-service pour les « petites directions »)
- La communication (Charte graphique, registres de sécurité et d'observations, fiches de visites, identification des membres du CHSCT lors des visites d'équipements)

#### *Programme d'actions 2013*

- Elaboration d'un plan de communication. 1<sup>er</sup> semestre 2013
- Plan de prévention des conduites addictives
- Elaboration de préconisation suite au diagnostic sur le risque routier
- Elaboration de préconisation suite à l'évaluation de dispositif agression

## **Management de la sécurité au travail** (Conseillers et Assistants de prévention)

Les conseillers de prévention sont nommés par l'administration. Un niveau d'au moins bac +2 est exigé.

La liste des assistants de prévention nous a été présentée. Une lettre de cadrage et une proposition d'arrêté municipal de nomination sont soumises au vote. La proposition ne précise pas le temps imparti, pour les missions préconisées, de chacun.

La CGT s'abstient d'autant que le document ne précise pas suffisamment les missions. En effet le degré de responsabilité pose question au regard du statut, même si l'administration les positionne comme relais vis-à-vis des décideurs notamment en cas d'accident.

Un bilan sera fait après un an de mise en place.

## **Analyse des risques**

Déploiement de bornes WIFI dans certains équipements de la Ville. Des mesures d'émissions d'ondes ont été réalisées et sont largement en dessous des normes Européennes.

La mise en route des systèmes de chauffage dans les locaux municipaux sont identiques à ceux des bailleurs sociaux (2 jours consécutifs à une température inférieure à 13,5° à partir du 15 octobre)

## **Enveloppe CHSCT**

Des nouvelles modalités prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les dépenses devront davantage être axées sur des mesures de prévention et de communication. Les aides aux CR ne restant qu'exceptionnelles et/ou urgentes. Certaines dépenses actuelles sont transférées sur le FIPHFP ou les fonds propres des CR.